



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Avis n° 2016 - 8		
Commission territoriale Alsace 07/06/2016	Objet: Liste rouge des habitats (végétations) menacés d'Alsace	Vote : favorable <i>par le conseil plénier</i>

Contexte

Après les premières listes rouges Alsace en 2003, dont une liste rouge Habitat, la plupart des groupes taxonomiques ont fait l'objet d'une nouvelle liste rouge en Alsace en 2014. Seuls les habitats n'ont pas été revus.

Il est nécessaire d'avoir une liste rouge des habitats, notamment dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF et de la mise en place des SCAP et du SRCE. Il n'y a pas d'obligation réglementaire à faire des listes rouges d'habitats

La DREAL Alsace et la Région Alsace, appuyées par les associations naturalistes, ont demandé et financé une liste rouge des habitats d'Alsace. Le Conservatoire Botanique d'Alsace et la Société Botanique d'Alsace ont été chargés d'établir cette liste pour ce qui concerne la végétation. Le travail a été réalisé en partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens, l'Office National des Forêts et les PNR des Ballons des Vosges et des Vosges du Nord.

Questions au CSRPN

La méthodologie proposée par l'UICN est-elle correctement mise en œuvre pour les habitats ?

La démarche d'élaboration et l'expertise mobilisée sont-elles de nature à aboutir à une liste pertinente ?

La liste rouge proposée reflète-elle le degré de menace pesant réellement sur les habitats ?

Supports de réflexion

- Simler, N. *et al.*, 2016. *Liste rouge des végétations menacées d'Alsace. Méthodologie et résultats.* Conservatoire Botanique d'Alsace et Société Botanique d'Alsace. : 18 p.
- Conservatoire des Sites Alsaciens, 2003, *Liste rouge des habitats d'Alsace*, In ODONAT, 2003, Les listes rouges de la nature menacée en Alsace, p337-378
- Présentation en séance de Nicolas Simler, Conservatoire Botanique d'Alsace
- Rapport de Michel Hoff, membre du CSRPN

Analyse du CSRPN

La liste rouge des habitats ne concerne, dans cette version, que les groupements végétaux. Du fait de l'absence d'une liste actualisée des groupements végétaux présents en Alsace, le groupe de travail a dû au préalable élaborer cette liste au moins au niveau de l'alliance, avec une incertitude

importante sur certaines alliances qui sont mentionnées sans la preuve d'un relevé phytosociologique, d'autres sont citées par erreur et certaines alliances sont potentiellement présentes, mais à confirmer.

Les catégories de menaces sont celles des listes rouges d'espèces, avec en plus une catégorie « effondré » pour des végétations quasi disparues au niveau régional dont il ne reste que quelques fragments. Les critères d'évaluation proposés sont conformes aux préconisations de l'UICN, avec une mobilisation pertinente des critères adaptés au contexte et aux données régionales. L'évaluation a porté sur 162 syntaxons (118 alliances, 11 sous alliances et 33 associations). Les résultats sont satisfaisants vu l'état des connaissances actuelles sur les habitats d'Alsace et la liste rouge peut être diffusée. Le CSRPN s'est néanmoins interrogé sur la stabilité de la liste proposée dans la mesure où elle a été constituée avant la production du catalogue des végétations d'Alsace. Les syntaxons proposés devront évoluer notamment par une plus grande précision au niveau des alliances et de leurs associations. De nouveaux syntaxons viendront compléter cette liste lorsqu'une meilleure connaissance syntaxonomique et géographique des habitats d'Alsace sera disponible.

Par ailleurs, il existe aussi d'autres habitats menacés, mais sans végétation caractéristique (combles de clocher, parois rocheuses, galeries de mines, gravières, lacs, étangs et lits des rivières, etc.) qui ne sont pas pris en compte dans cette liste. Un complément sera donc souhaitable afin de couvrir l'ensemble des habitats menacés pour toutes les espèces aussi bien végétales qu' animales.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un **avis favorable** sur la liste rouge des végétations considérant que :

- la méthodologie UICN a été adaptée de manière pertinente;
- l'utilisation des critères UICN est d'une manière générale justifiée, et les critères sont bien appliqués ;
- la démarche d'élaboration de la liste rouge est de nature à aboutir à une liste pertinente pour les végétations d'Alsace ;
- la liste rouge des végétations d'Alsace proposée reflète le degré de menace pesant sur les habitats, compte tenu des connaissances et des données mobilisables.

Le CSRPN relève que les habitats non caractérisés par une végétation ne sont pas pris en compte dans ce travail.

Recommandations

La réalisation et la publication d'un inventaire complet des associations présentes en Alsace est nécessaire. Avec cet inventaire, la déclinaison de la liste rouge pourra être complétée au niveau des associations végétales.

Les habitats des espèces animales, non caractérisés par un type de végétation devront compléter cette liste par la suite.

Fait le 6 septembre 2016
Le président du CSRPN



Serge Muller